

MOBILISATION DE RESSOURCES EN FAVEUR DU GIEC

Les évaluations du changement climatique réalisées par le GIEC à partir des travaux de centaines de scientifiques dans le monde aident les responsables à prendre des décisions rationnelles et éclairées à tous les échelons gouvernementaux. Le processus est extrêmement avantageux car les auteurs des rapports offrent bénévolement leur temps et leur compétence. Les dépenses de fonctionnement du Secrétariat, y compris les frais encourus pour l'organisation des réunions et le voyage des délégués de pays en développement et de pays à économie de transition, sont prises en charge par le Fonds d'affectation spéciale du GIEC.

Pourquoi épauler l'action du GIEC?

Le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) est l'organisme chef de file pour l'évaluation des changements climatiques. Établi en 1988 par l'Organisation météorologique mondiale (OMM) et le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), il a pour mission de fournir «des évaluations scientifiques, coordonnées à l'échelle internationale, de l'ampleur, de la chronologie et des effets potentiels de l'évolution du climat sur l'environnement et sur les conditions socio-économiques» et de formuler «des stratégies réalistes pour agir sur ces effets» (résolution 43/53). Sa principale activité consiste à rédiger régulièrement des rapports d'évaluation complets sur les changements climatiques, lesquels doivent rendre compte des différentes orientations de façon impartiale, tout en traitant avec objectivité les facteurs scientifiques, techniques et socio-économiques sur lesquels reposent ces orientations.

Depuis sa création, il y a plus de 25 ans, le GIEC a publié cinq rapports d'évaluation, dont chacun comporte trois grands volets:

- Les éléments scientifiques
- Les conséquences, l'adaptation et la vulnérabilité
- L'atténuation du changement climatique

Le GIEC s'est vu décerner en novembre 2007 le prix Nobel de la paix en reconnaissance de l'action qu'il mène «pour rassembler et diffuser les connaissances sur les changements climatiques anthropiques et pour jeter les bases des politiques à mettre en œuvre pour en contrer les effets».



Les engagements mondiaux envers la limitation du changement climatique – En décembre 2015, 196 pays ont adopté l'Accord de Paris à l'occasion de la vingt et unième session de la Conférence des Parties (COP 21) à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC). L'objectif fixé est de contenir l'élévation de la température mondiale en dessous de 2 °C et de viser une hausse de 1,5 °C. Le 22 avril 2016, l'Accord de Paris a été signé par 175 Parties lors d'une cérémonie organisée au siège des Nations Unies à New York. Le texte confie expressément au GIEC le soin d'élaborer des méthodes communes et d'évaluer les progrès de la mise en œuvre.

L'engagement du GIEC – Le 13 avril 2016, à sa quarante-troisième session tenue à Nairobi, le GIEC a décidé de tenir compte des résultats de la COP 21 au moment d'établir son programme de travail. Il a accédé à la demande de la CCNUCC, qui l'invitait à présenter un rapport spécial en 2018 sur les conséquences d'un réchauffement planétaire supérieur à 1,5 °C par rapport aux niveaux préindustriels et les profils connexes d'évolution des émissions mondiales de gaz à effet de serre. Il est aussi convenu de publier deux autres rapports spéciaux, l'un sur les changements climatiques, les océans et la cryosphère, l'autre sur les changements climatiques, la désertification, la dégradation des sols, la gestion durable des terres, la sécurité alimentaire et les flux de gaz à effet de serre dans les écosystèmes terrestres. Enfin, le GIEC a décidé de préparer un rapport méthodologique concernant les Lignes directrices 2016 du GIEC pour les inventaires nationaux de gaz à effet de serre.

Les travaux préparatoires ont commencé pour les trois rapports spéciaux et le rapport méthodologique.

Le Programme 2030 et l'appui du GIEC aux objectifs de développement durable –

Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 a été adopté en septembre 2015 lors du Sommet des Nations Unies sur le développement durable à New York. Ses 17 objectifs visent les trois grands axes du développement durable, à savoir l'environnement, la société et l'économie. Les travaux du GIEC pendant le cycle du sixième Rapport d'évaluation et au-delà aideront à atteindre les objectifs de développement durable. Dans les efforts déployés à cette fin, le GIEC continuera de collaborer avec ses membres, ses partenaires et les autres parties concernées.



Le cycle du sixième Rapport d'évaluation (RE6) – Le rapport principal, formé des contributions des trois Groupes de travail, devrait paraître en 2021, suivi par un rapport de synthèse en 2022. Tout sera donc prêt pour le bilan mondial prévu l'année suivante, au cours duquel les pays examineront les progrès accomplis relativement à l'Accord de Paris. La préparation du sixième Rapport d'évaluation débute en 2016.

Le GIEC compte actuellement trois groupes de travail et une équipe spéciale. Le Groupe de travail I se charge des éléments scientifiques de l'évolution du climat, le Groupe de travail II des conséquences, de l'adaptation et de la vulnérabilité et le Groupe de travail III de l'atténuation du changement climatique. L'Équipe spéciale pour les inventaires nationaux de gaz à effet de serre a pour principale tâche de mettre au point et d'affiner des méthodes de calcul et de compte rendu des émissions et piégeages de gaz à effet de serre à l'échelle nationale. Elle produira une mise à jour de ces méthodes en 2019.

Ces organes sont épaulés par des unités d'appui technique, qui sont hébergées et financées par le gouvernement du pays développé qui copréside le groupe de travail/l'équipe spéciale en question. Une unité d'appui technique peut aussi être créée pour seconder le Président du GIEC dans la préparation du rapport de synthèse qui accompagne le rapport d'évaluation.

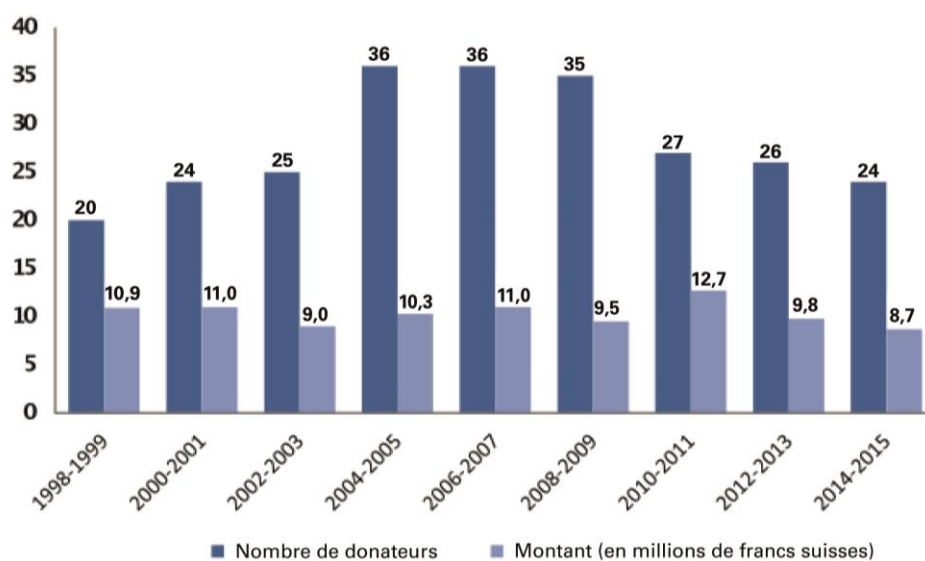
L'aide aux experts des pays en développement et des pays à économie de transition – Le Fonds d'affectation spéciale du GIEC favorise la participation de scientifiques provenant des pays en développement et des pays à économie de transition aux réunions d'auteurs principaux et aux réunions d'experts, ainsi que la présence de délégués de ces pays aux assemblées plénières. La proportion d'experts de pays en développement qui prennent part aux travaux du GIEC a considérablement augmenté entre le quatrième et le cinquième Rapport d'évaluation, passant de 27 % à 38 %.

La situation financière

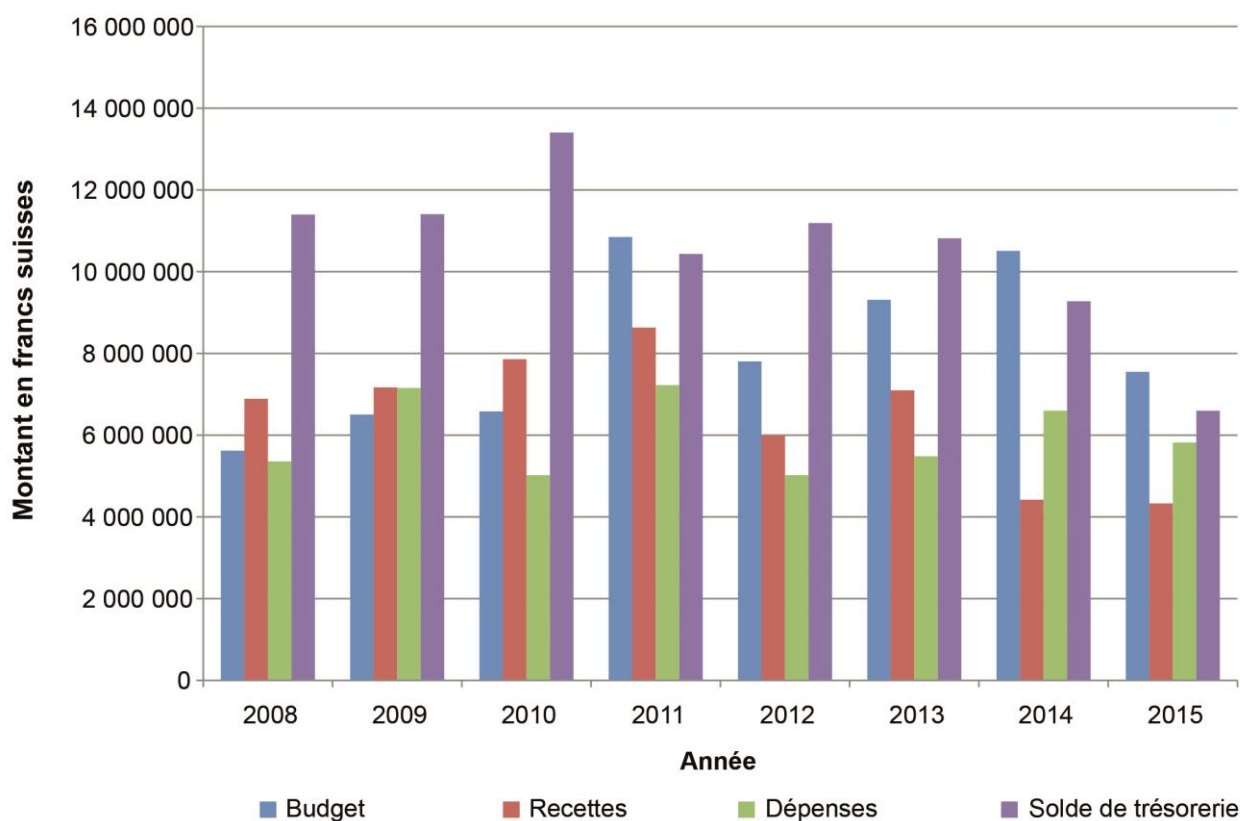
Le financement des travaux du GIEC, depuis sa création en 1988, provient principalement des contributions volontaires des pays membres. L'ampleur des contributions et le nombre de donateurs accusent un recul depuis cinq ans. Le GIEC cherche à inverser cette tendance et à élargir sa base de contribution.

Il est essentiel que le Fonds d'affectation spéciale du GIEC dispose de ressources financières suffisantes pour mener à bien les activités et mettre au point les produits prévus pour le cycle du RE6. Le but est de réunir 58 millions de francs suisses au cours de l'ensemble du cycle. Lors de sa soixante-huitième session tenue à Genève en juin 2016, le Conseil exécutif de l'OMM a prié les Membres de maintenir et, si possible, d'accroître leurs contributions au Fonds d'affectation spéciale du GIEC. En mai 2016 à Nairobi, les délégués à la deuxième session de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement ont demandé au Directeur exécutif du PNUE d'intensifier l'appui offert par le Programme aux activités du GIEC.

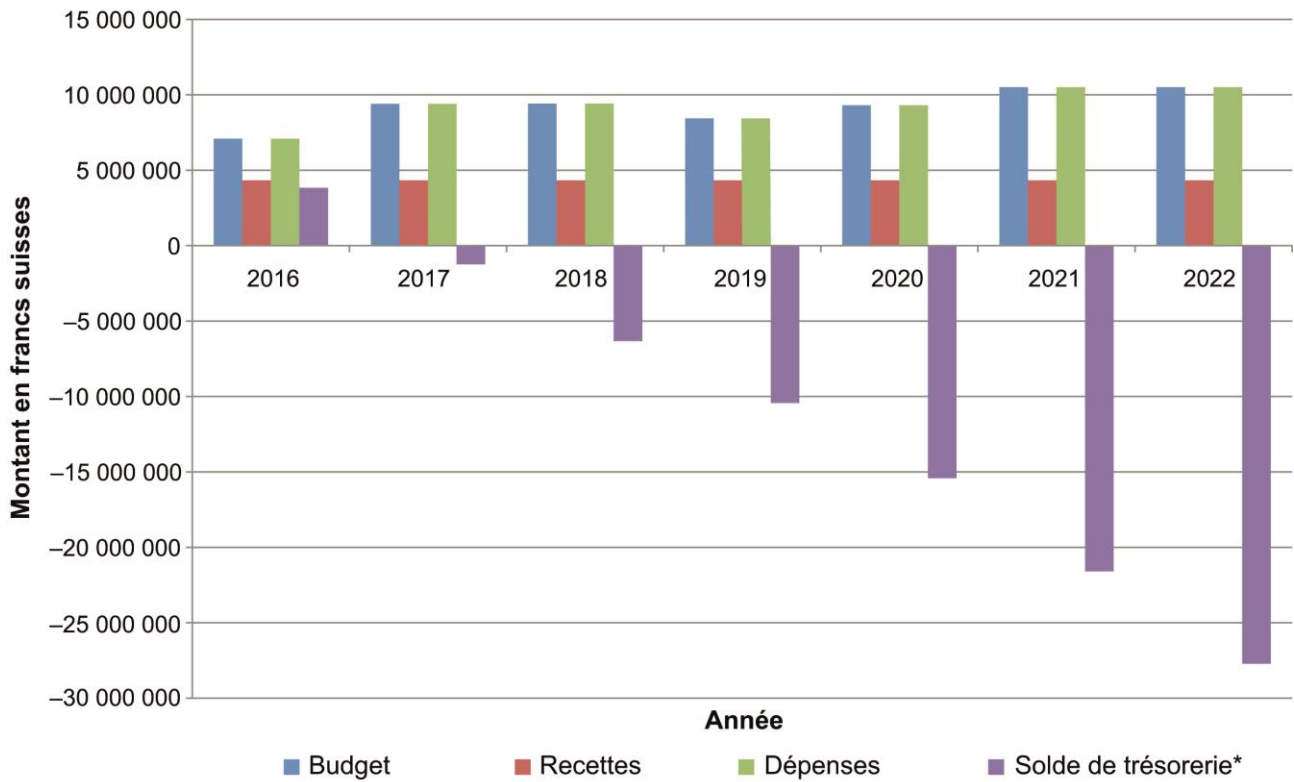
Contributions versées au GIEC, 1998–2015



Situation financière du GIEC pendant le cycle du RE5 (2008–2015)



Situation financière du GIEC anticipée pendant le cycle du RE6 (2016–2022)



* Un solde négatif signifie que toutes les réserves sont épuisées.

Pour de plus amples renseignements,
veuillez prendre contact avec:
Judith EWA
Fonctionnaire chargée de programmes
Tél.: +41 (22) 730 8087
Courriel: IPCC-ResMob@wmo.int